

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue mardi 13 mars 2001 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.**

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Lynn Legault-Niemi, Micheline Lévesque et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Benoit Aumais, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard.

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

**2001-03-50 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants: Contrat - Concert son et brioches; Appel d'offres public – construction des ateliers municipaux.

ADOPTÉE

**2001-03-51 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 FÉVRIER 2001**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 février 2001, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2001-03-52 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2001**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2001, au montant de 120,794.96 \$.

ADOPTÉE

**2001-03-53 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2001**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de février 2001, au montant de 274,302.49 \$.

ADOPTÉE

**2001-03-54      ADOPTION DU RÈGLEMENT # 245-23, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 245 – RÉSIDENCES BI-GÉNÉRATIONS**

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage # 245 et amendements, afin de réglementer les résidences bi-générations;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 13 février 2001 à 19h30 au Carrefour Notre-Dame;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil en date du 12 décembre 2000.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'adopter le règlement # 245-23, modifiant le règlement de zonage # 245 et amendements.

ADOPTÉE

**2001-03-55      ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 245-24, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 245, AGRANDISSEMENT DE LA ZONE P02-226**

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage # 245 et amendements, afin d'agrandir la zone P02-226 au détriment de la zone A02-201;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 13 mars 2001 à 19h30 au Carrefour Notre-Dame;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil en date du 13 février 2001.

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'adopter le second projet de règlement # 245-24, modifiant le règlement de zonage # 245 et amendements et ce, sans modification au premier projet de règlement.

ADOPTÉE

**2001-03-56      ADOPTION DU RÈGLEMENT # 245-25, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 245, ZONES DE CRUES CENTENAIRES ET ZONES INONDÉES**

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage # 245 et amendements, afin d'y inclure les cartes identifiant les zones de crues centenaires et les zones inondées;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 13 mars 2001 à 19h45 au Carrefour Notre-Dame;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil en date du 13 février 2001;

Attendu que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

RÉSOLUTION 2001-03-56 ... SUITE

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'adopter le règlement # 245-25, modifiant le règlement de zonage # 245.

ADOPTÉE

2001-03-57 **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 396, FEU DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA RUE ANTOINE-HÉNAULT ET DON-QUICHOTTE**

Attendu que le ministère des Transports du Québec procédera à l'installation d'un feu de circulation aux intersections de la rue Antoine-Hénault et du boulevard Don-Quichotte;

Attendu qu'en vertu d'un protocole d'entente numéro 54-131, la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'est engagée à payer directement au ministère des Transports du Québec une somme de 75,000 \$ pour la réalisation des travaux;

Attendu que l'ensemble des travaux effectués par le ministère des Transports du Québec est évalué à 350,000 \$;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de notre quote-part de ces travaux;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'adopter le règlement numéro 396, pourvoyant au paiement des frais reliés à l'implantation d'un feu de circulation à l'intersection du boulevard Don-Quichotte et de la rue Antoine-Hénault et autorisant à cette fin un emprunt de 80,000 \$.

ADOPTÉE

2001-03-58 **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 397, ACHAT D'UNE CHARGEUSE-PELLETEUSE**

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot de procéder à l'acquisition d'une chargeuse-pelleteuse pour le service des travaux publics;

Attendu que le coût d'une telle acquisition est estimé à 134,000 \$;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour en acquitter le coût;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la session du 13 février 2001;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'adopter le règlement # 397 décrétant l'acquisition d'une chargeuse-pelleteuse et autorisant un emprunt de 134,000 \$.

ADOPTÉE

**2001-03-59      VENTE D'ACTIFS – TRACTEUR MF-50**

Suite à l'ouverture des soumissions, il est proposé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'accepter l'offre du plus haut soumissionnaire conforme soit, Camion Denis Lefebvre Inc., pour la vente du tracteur de marque Massey-Ferguson, modèle MF-50, pour un montant de 8,666 \$. Cette vente est conditionnelle à une prise de possession finale avant le 31 mars 2001.

ADOPTÉE

**2001-03-60      DÉPÔT – ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le Conseil municipal prend connaissance de l'état des revenus et dépenses au 28 février 2001.

**2001-03-61      CONGRÈS 2001 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Benoit Aumais et résolu d'autoriser madame Manon Bernard, en sa qualité de directrice générale, à participer au Congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec qui se tiendra du 6 au 8 juin à Vaudreuil-Dorion. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes au congrès.

ADOPTÉE

**2001-03-62      OUVERTURE DES SOUMISSIONS – ACHAT D'UNE FOURGONNETTE ¾ DE TONNE**

Après avoir procédé par demande de soumissions par voie d'invitation, pour la fourniture d'une fourgonnette ¾ de tonne et après avoir pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit St-Germain Chevrolet Oldsmobile (1992) Ltée pour un montant de 30,655.31 \$. De plus, le Conseil autorise le paiement du véhicule par le fonds de roulement selon les échéanciers suivants:

2002 - 9,865 \$  
2003 - 9,865 \$  
2004 - 9,865 \$

ADOPTÉE

**2001-03-63**      **OUVERTURE DES SOUMISSIONS – ACHAT D'UN CAMION DE TYPE S-10**

Après avoir procédé par demande de soumissions par voie d'invitation, pour la fourniture d'un camion de type S-10 et après avoir pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit St-Germain Chevrolet Oldsmobile (1992) Ltée, pour un montant de 22,924.48 \$.

De plus, le Conseil autorise le paiement de la dépense par le surplus libre non autrement approprié.

ADOPTÉE

**2001-03-64**      **INFORMATISATION – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'informatisation de la bibliothèque municipale afin d'en améliorer le service;

Attendu que ce projet fait partie du programme triennal d'immobilisations 2001-2002-2003;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Benoit Aumais et résolu d'acheter le logiciel de gestion de marque Biblionet, pour un montant de 5,061.10 \$ taxes incluses. De plus, le Conseil autorise le paiement de la dépense par le surplus libre non autrement approprié.

ADOPTÉE

**2001-03-65**      **ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE**

Considérant le manque d'informations, le Conseil recommande de reporter l'engagement d'un préposé à la maintenance à la prochaine session du Conseil.

**2001-03-66**      **ENGAGEMENTS JOURNALIERS TEMPORAIRES – GESTION DU TERRITOIRE**

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'engager messieurs Daniel Vaudrin et Daniel Pelletier, à titre de journaliers temporaires pour le département de la Gestion du territoire, pour une durée n'excédant pas 120 jours et ce, à compter du printemps 2001.

ADOPTÉE

**2001-03-67      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2001-01, LOT 244-449, 38<sup>E</sup> AVENUE**

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure # 2001-1, à l'effet d'autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec un revêtement de déclin horizontal sur 100% de la façade, alors que la réglementation actuelle exige un minimum de 30% de maçonnerie en façade;

Attendu que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure ne devrait pas être acceptée;

Attendu que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2001-01.

ADOPTÉE

**2001-03-68      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2001-02, LOT 9-19, RUE ALFRED-DESROCHERS**

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure # 2001-02, à l'effet d'autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec deux garages intégrés, alors que le règlement de zonage # 245 ne permet qu'un seul garage par propriété;

Attendu que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure ne devrait pas être acceptée;

Attendu que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu de refuser la demande de dérogation mineure # 2001-02.

ADOPTÉE

**2001-03-69      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2001-03, 23 144<sup>E</sup> AVENUE**

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure # 2001-03, à l'effet de régulariser l'implantation d'un garage isolé existant avec une marge latérale de 0,62 mètre au lieu d'une marge de 1 mètre, tel que prévu au règlement de zonage # 245;

Attendu que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Attendu que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

RÉSOLUTION **2001-03-69** ... suite

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure # 2001-03.

ADOPTÉE

**2001-03-70**     **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2001-04, 2882 BOULEVARD PERROT**

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure # 2001-04, à l'effet de permettre la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec une marge avant de 34.79 mètres, alors que la marge avant maximale est établie au tiers de la profondeur du terrain par la réglementation, soit 25,65 mètres;

Attendu que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Attendu que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure # 2001-04.

ADOPTÉE

**2001-03-71**     **COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE – DEMANDE D'EXCLUSION**

Attendu que la Municipalité a déjà transmis à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec une demande d'exclusion pour une partie du lot 23, à des fins d'utilités publiques;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a obtenu l'appui de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges en regard à la demande d'exclusion, tel que requis par l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de demander à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec une demande d'exclusion d'une partie du lot 23 de la zone agricole. Que ladite résolution soit jointe aux documents servant à la demande d'exclusion déjà transmise.

ADOPTÉE

**2001-03-72**     **SIGNATURE ENTENTE – PROJET DE RUE, PARTIE DU LOT 255**

Il est proposé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, une entente à intervenir entre la compagnie 9059-8566 Québec Inc. et la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la construction d'une nouvelle rue et l'installation des infrastructures situées sur le lot 255.

ADOPTÉE

**2001-03-73      PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF S.A.A.Q. - SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Benoit Aumais et résolu que Monsieur André Morin, directeur de la Gestion du territoire ou en son absence, Madame Manon Bernard, directrice générale soient autorisés par la présente à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE

**2001-03-74      RÉGULARISATION – MONTANT D'EMPRUNT APPROUVÉ**

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a entièrement réalisé la dépense décrétée, de même que le financement permanent correspondant à l'objet des règlements d'emprunt mentionnés ci-dessous;

Attendu que le solde résiduaire du montant d'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de la métropole, ne peut être utilisé à d'autres fins;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu que soit annulé le solde représentant la partie résiduaire non utilisé du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de la métropole, au règlement d'emprunt d'origine :

Numéro de règlement	Montant à annuler
<b>374</b>	<b>68 533 \$</b>
<b>377</b>	<b>104 760 \$</b>
<b>379</b>	<b>109 494 \$</b>

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de la métropole, à la direction du service du financement municipal.

ADOPTÉE

**2001-03-75      DEMANDE D'AUTORISATION EN ZONE AGRICOLE – 1321 BOULEVARD PERROT**

Attendu que la Loi sur la protection du territoire agricole oblige les municipalités locales à formuler leur recommandation sous forme de résolution et ce, pour toute demande d'autorisation en zone agricole;

Attendu que la décision de la Municipalité est motivée en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole;

Attendu l'absence d'activités agricoles sur le lot en question et des lots avoisinants;

Attendu le caractère particulier de la demande de la requérante;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation municipale;



RÉSOLUTION **2001-03-75** ... suite

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de recommander à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande d'autorisation.

ADOPTÉE

**2001-03-76**      **CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ – ATELIERS MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu de créer un fonds réservé "ateliers municipaux" et d'y transférer un montant de 100,000 \$ du surplus libre audit fonds.

**2001-03-77**      **TRANSFERT SURPLUS LIBRE AU FONDS RÉSERVÉ "MAISON DES JEUNES"**

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu de procéder au transfert budgétaire d'un montant de 7,632 \$ du surplus libre au fonds réservé "Maison des jeunes". Ce montant représente les profits générés lors du tournoi de golf du maire, édition 2000.

ADOPTÉE

**2001-03-78**      **MANDAT LABORATOIRE – ATELIERS MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'octroyer un mandat professionnel à Inspec-Sol Inc., au montant de 9,973 \$ plus taxes, le tout selon l'offre de services soumis en date du 28 février 2001.

ADOPTÉE

**2001-03-79**      **CONTRAT - CONCERT SON ET BRIOCHES**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Benoit Aumais et résolu d'autoriser madame Gisèle Péladeau, conseillère, à engager pour et au nom de la Municipalité, madame Véronique Vanier pour un concert Son et Brioches qui aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2001. De plus, le Conseil autorise une dépense de 500 \$ pour en payer le coût.

ADOPTÉE

**2001-03-80**      **APPEL D'OFFRES PUBLIC – CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu de procéder à un appel d'offres public pour la construction des ateliers municipaux. L'ouverture des soumissions se fera le 20 avril 2001.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET CORRESPONDANCE**

Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire – février 2001.

Dépôt du rapport informatif des services communautaires – février 2001.

Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay – février 2001.

Dépôt du rapport des activités mensuelles du Service de Police – février 2001.

2001-03-81

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de lever l'assemblée à 21h00.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Manon Bernard  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Michel Tartre  
Maire

/vc

\*\*\*\*\*